

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Déléage, présidée par Monsieur le maire Raymond Morin et tenue le mardi 6 novembre 2018, à 19h30, à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin, située au 175, route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Raymond Morin, maire
 Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
 Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
 Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4
 Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
 Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

EST ABSENTE: Madame Louise Charlebois, conseillère siège no.1

EST PRÉSENTE : Madame Raymonde Tremblay, en tant que secrétaire de la
 séance ordinaire.

**RÉSOLUTION 2018-11-CMD9959
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sous la présidence de Monsieur Raymond Morin, la séance est ouverte à 19h30.

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D'OUVRIR la séance du conseil.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION 2018-11-CMD9960
NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe est absente;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

DE NOMMER Madame Raymonde Tremblay à titre de secrétaire d'assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-11-CMD9961

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-11-CMD9962

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 2 octobre 2018 plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance ordinaire, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 2 octobre 2018, tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2018-11-CMD9963

ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés au 6 novembre 2018 totalise 226 972.42\$ et se détaille comme suit :

Comptes à payer :	132 912.19\$
Comptes payés :	94 060.23 \$
Salaires :	36 608.78\$
Frais de déplacement et remboursement de dépenses, inclus dans les salaires	
- employés :	540.96\$
- élus :	480.43\$
Chèque ou prélèvement annulé :	Chèque no.8823

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivet, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER la liste des déboursés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-11-CMD9964

SUBVENTIONS DEMANDÉES-ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE les demandes de subventions proviennent d'organismes à but non lucratif et se détaillent comme suit :

- Opération Nez Rouge 300.00\$
- Club de l'Âge d'Or de Délégage 200.00\$
- OPP école Laval 250.00\$
- Clubs des petits déjeuners de l'École Pie-XII 100.00\$

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégage :

D'OCTROYER les sommes demandées.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-11-CMD9965

MODIFICATION AUX RÉSOLUTIONS NO 2018-10-CMD9955, POUR Y INSCRIRE « EMBAUCHE » AU LIEU DE « CONTRAT PROFESSIONNEL »

CONSIDÉRANT QUE le statut d'embauche de l'employé est modifié;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégage :

DE MODIFIER la résolution 2018-10-CMD9955 pour y inscrire « embauche » au lieu de « contrat professionnel »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-10-CMD9955

CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR LE SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT la vacance du poste d'inspecteur municipal depuis le 31 mai 2018 et que l'inspectrice municipale adjointe travaille un jour par semaine durant le mois d'octobre;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'assurer un minimum d'heure de service aux contribuables au département d'urbanisme dans l'attente de combler le poste d'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Guy Carignan est disponible pour un certain nombre d'heures de service par semaine pendant cette période;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

DE NOMMER M. le maire Raymond Morin pour la signature d'un contrat de service professionnel avec M. Jean-Guy Carignan pour le service d'urbanisme, le temps que la municipalité puisse combler le poste d'inspecteur municipal.

D'AUTORISER M. Jean-Guy Carignan à signer les permis et autres documents pour et au nom de la municipalité pendant cette période.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-11-CMD9966
CHGA- ACHAT D'UN FORFAIT CLÉ EN MAIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Déléage achète ce forfait depuis 2010;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'informer la population;

CONSIDÉRANT QUE ce moyen de communication est économique et utilisé;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D'ACHETER un forfait clé en main pour les années 2019 et 2020.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-11-CMD9967
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPAL AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se prévaloir d'une assurance municipale;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

DE RENOUVELLER le contrat d'assurance municipal avec la Mutuelle du Québec pour un montant de 20 481\$ taxe incluse.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-11-CMD9968
MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR
L'ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Déléage a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de diesel saisonnier et hivernal;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Déléage désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du diesel saisonnier et hivernal dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

QUE la municipalité de Déléage confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2019 au le 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés de diesel saisonnier et hivernal nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU' un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la municipalité de Déléage confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

- QUE** la municipalité de Délage s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;
- QUE** la municipalité de Délage s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- QUE** la municipalité de Délage s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :
- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
 - pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.
- D'ADHÉRER** au programme de Carburants en vrac de l'Union des municipalités du Québec

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-11-CMD9969

PRIME DE 15% À LA SECRÉTAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'absence de la secrétaire-trésorière, Madame Monique Mercier, occasionne une charge de travail supplémentaire pour la secrétaire;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :

D'AUGMENTER de 15% le salaire de la secrétaire de la municipalité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-11-CMD9970

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT l'absence du directeur général pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT les démarches menées pour combler le poste;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

QUE Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE Le Conseil municipale de la Municipalité de Déléage embauche Madame Anne Labelle à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à compter du 7 novembre 2018 pour une période indéterminée, rémunérée 30.00\$ de l'heure pour une moyenne de 35 heures de travail par semaine;

Que Madame Anne Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, soit et est autorisée à signer tous les effets bancaires et tous les documents officiels de la Municipalité de Déléage;

QUE Madame Anne Labelle soit aussi nommée la personne responsable de la Loi sur l'accès à l'information.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-11-CMD9971

NOMINATION D'UN CHEF D'ÉQUIPE POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Ouellette combinera certaines tâches de deux postes différents pour la période hivernale;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

DE NOMMER Monsieur Éric Ouellette à titre de chef d'équipe pour la période hivernale.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

RÉSOLUTION 2018-11-CMD9972

DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR EFFECTUER LA VÉRIFICATION DU BARRAGE LACROIX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une plainte d'un citoyen à l'effet qu'il y aurait des fissures sur le Barrage Lacroix;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégé :

DE DEMANDER à Hydro-Québec d'effectuer la vérification du Barrage Lacroix.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

RÉSOLUTION 2018-11-CMD9973

MANDAT POUR RÉALISER UNE ÉTUDE DE SOL-TERRAIN ADJACENT À LA SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité compte construire un projet futur sur ce terrain;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégé :

DE MANDATER Monsieur Joel Lacroix pour réaliser une étude de sol sur le terrain adjacent à la salle municipale.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-11-CMD9974

DEMANDE POUR UN PLAN D'IMPLANTATION POUR LE CHEMIN DUFRESNE

CONSIDÉRANT QUE Madame a fait la demande d'un permis de construction

CONSIDÉRANT QUE la période du droit acquis est expirée

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégé :

QUE la cliente demande à un arpenteur de réaliser un plan d'implantation sur le chemin Dufresne et ce à ses frais.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION 2018-11-CMD9975

RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS-PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler la cotisation annuelle au Réseau Biblio de l'Outaouais pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

DE PRÉVOIR au budget 2019 le paiement de la cotisation annuelle pour 2019, au Réseau Biblio de l'Outaouais.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

VARIA

RÉSOLUTION 2018-11-CMD9976

VÉRIFICATION DE L'ÉTAT DES BANDES DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut faire l'achat de bandes de patinoire usagées;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

DE MANDATER Monsieur Denis Brazeau pour effectuer la vérification de l'état des bandes de la patinoire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 2018-11-CMD9977

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, de lever la présente séance ordinaire à 19h46.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Je, Raymond Morin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Raymond Morin
Maire

Anne Labelle
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière par intérim